

(1)

(N° 43.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1885.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1886 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (*), PAR M. MEEUS.

MESSIEURS,

Le projet de budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1886 s'élève au chiffre de 1,687,000 francs, présentant une majoration de 500 francs sur le chiffre du budget voté pour 1885.

Cette augmentation forme la balance entre les augmentations et les diminutions proposées sur quatre articles du budget.

Les diminutions, s'élevant ensemble à 15,000 francs, portent sur les non-valeurs sur la contribution foncière et sur le droit de patente. Les augmentations, ensemble de 20,000 francs, sont relatives aux non-valeurs sur la contribution personnelle et aux restitutions des droits de pilotage, de phares et fanaux et autres indûment perçus par l'administration de la marine.

Les crédits proposés aux autres articles du budget sont les mêmes que ceux votés en 1885.

Aucune observation n'a été présentée par les sections.

La section centrale a l'honneur de proposer à la Chambre d'adopter le budget tel qu'il a été présenté par le Gouvernement.

Le Rapporteur,

EUGÈNE MEEUS.

Le Président,

P. TACK.

(1) Budget, n° 84, XII (session de 1884-1885).

(*) La section centrale présidée par M. TACK, était composée de MM. HOUBEAU DE LEHAIL, VAN HOOBDE, VERBRUGGEN, MEEUS, SAOY et DELIBECQUE.